

Des digues plutôt que des canons à neige

LE 20^E SIÈCLE a été le plus chaud des dix derniers siècles. Ce résultat, communément appelé « réchauffement de la planète », semble être définitif. Ce n'est pas tant l'absence de neige à Noël qui nous en apporte la preuve que des mesures multiples et indépendantes, par exemple la lecture patiente des dendrochronologues.

Sur les mille derniers siècles, intervalle beaucoup plus pertinent pour la climatologie, la difficile récolte des faits, par exemple par carottage des glaces polaires, révèle des transitions rapides vers le chaud ou le froid.

Le réchauffement observé depuis environ 1850 est-il donc une variation habituelle, ou bien en sommes-nous responsables par la combustion des réserves fossiles?

Le doute prédominait encore lors de la conférence sur le climat de 1995. Par contre celle de 2000 vient de s'achever sur deux affirmations fortes: le réchauffement est d'origine humaine et il se poursuivra. Cette certitude se construit à l'aide de modélisations qui pondèrent les multiples facteurs influençant le climat, comme l'activité des volcans et du soleil. Or ce sont les modèles qui tiennent compte prioritairement de l'activité humaine qui miment le mieux le réchauffement décelé depuis 1850 et qui prédiront le plus adéquatement l'évolution des températures. Les modèles s'affirmeront encore, mais pour l'heure

pas d'échappatoire: le réchauffement est de notre responsabilité. Voilà le climat ramené à des facteurs socio-économiques et technologiques. Nous ne savons pas de quelles technologies disposeront nos descendants; par contre nous connaissons les réactions de nos contemporains, et elles ne sont guère encourageantes.

Prenons l'exemple du tourisme, activité certes lucrative mais guère vitale pour l'humanité dans son ensemble. Que provoque la menace perçue d'un changement climatique? Des canons à neige pour les stations de moyenne altitude, des remontées mécaniques et du dé-

*Pas d'échappatoire:
le réchauffement
est de notre
responsabilité*

boisement dans les zones les plus élevées, un regroupement globalisant des moyens de transports pour pouvoir investir dans des projets plus

ambitieux et taper dans les neiges qu'on croit éternelles – voir la stratégie de la Compagnie des Alpes. Mais aussi le maintien injustifiable de l'exonération fiscale du carburant pour avions. Et, plus généralement, un modèle de développement basé sur une croissance économique continue et un recours illimité à l'énergie. Skions et volons partout et en tout temps, c'est un droit!

L'hypothèse basse à l'horizon 2100 prévoit un réchauffement de 1,4°C; l'hypothèse haute, de 5,8°C. Nos comportements actuels y conduisent tout droit. Les prévoyants investiront dans les excavatrices et les digues.

Comment votent les femmes

Quelques thèmes polarisent fortement les positions des hommes et des femmes lors des votations populaires.

NOUS VENONS DE fêter le 30^e anniversaire de l'introduction du suffrage féminin en Suisse. Les sombres prédictions des adversaires de l'époque ne se sont pas réalisées: la Suisse n'a pas basculé à gauche, et si les structures familiales ont connu d'importants changements, c'est pour d'autres raisons.

Est-ce à dire qu'après trois décennies le comportement politique les femmes ne se distingue en rien de celui des hommes? Claude Longchamp, de l'institut de recherche GfS, et Regula Stämpfli ont voulu en avoir le cœur net en étudiant, sur la base des analyses VOX, les cent quatre-vingt votations populaires qui se sont déroulées depuis 1971. L'analyse est parue dans la *Basler Zeitung* (7 février 2001).

En règle générale, l'opinion des citoyennes ne diverge pas de celle des citoyens. Seuls 10% des votations montrent des résultats significativement différents selon le sexe, une différence qui a déterminé le résultat du vote à seize reprises (voir tableau). Mais la tendance est à un affaiblissement de cette différence.

Les sujets qui polarisent fortement, en particulier dans les domaines de l'environnement, du social et de l'immigration, sont les plus propices aux divergences entre femmes et hommes. Ainsi la loi antiraciste a surmonté l'épreuve du référendum grâce au soutien des femmes, qui ont également contribué au succès de l'initiative des Alpes. Mais le critère du sexe n'est pas toujours déterminant, notamment sur les projets concernant spécifiquement les femmes. Ainsi ces dernières ont rejeté comme les hommes l'initiative des quotas et l'assurance maternité.

La différence des genres ne fait plus recette

Si jusqu'au début des années nonante le sexe influençait assez souvent le comportement politique, ce facteur tend aujourd'hui à perdre de l'importance. Ainsi les femmes, traditionnellement plus sensibles aux problèmes environnementaux, ont rejeté les trois projets énergétiques de septembre dernier tout aussi clairement que les hommes. *jd*

Votations ayant donné des majorités différentes selon le sexe

Année	Objet	Résultat	% oui	Vote femmes	dont % oui	Vote hommes	dont % oui
Décision des femmes déterminante pour le résultat							
1978	Solution des délais	non	48	non	43	oui	53
1979	Droit de vote à 18 ans	non	49	non	47	oui	51
1985	Droit du mariage	oui	55	oui	61	non	48
1990	Moratoire nucléaire	oui	55	oui	62	non	49
1993	Initiatives des Alpes	oui	52	oui	56	non	49
1995	Loi anti-raciste	oui	55	oui	64	non	47
1995	Lex Friedrich	non	46	non	40	oui	52
1997	Assurance chômage	non	49	non	39	oui	52
Décision des hommes déterminante pour le résultat							
1979	Initiative antinucléaire	non	49	oui	52	non	46
1982	Loi sur les étrangers	non	49	oui	53	non	45
1984	Initiative sur l'énergie	non	46	oui	51	non	42
1989	Initiatives petits paysans	non	49	oui	51	non	48
1990	Abandon du nucléaire	non	47	oui	55	non	40
1992	Interdiction de l'expérimentation animale	non	44	oui	52	non	38
1993	40 places d'armes	non	48	oui	52	non	44
1999	La propriété pour tous	non	48	oui	60	non	45

Source: *Basler Zeitung*, 7 février 2001.

Un combat d'arrière garde sans crédit

L'Association suisse des banquiers dit «non» à l'Europe qui veut discuter du secret bancaire. L'administration fédérale réfute, sans convaincre, les attaques de la communauté internationale contre le paradis fiscal helvétique. La Suisse, incapable de se réformer par elle-même, sera contrainte tôt ou tard de revoir son secret bancaire sous la pression de l'étranger.

CELA VA DE SOI, mais c'est bien plus clair en le disant. L'Association suisse des banquiers dit «non» à l'Europe parce que Bruxelles entend imposer un échange d'informations entre les administrations nationales pour lutter contre l'évasion fiscale. La Suisse, bien que non membre de l'Union, est fermement invitée à s'aligner sur cette future directive. Le projet est suffisamment dangereux pour que le monde bancaire rejoigne avec armes et bagages le clan hostile à l'Europe.

Bien sûr les banquiers masquent leur refus par des arguments vertueux mais fondamentalement contradictoires. Premier argument: le système suisse d'imposition à la source est entièrement suffisant pour lutter contre l'évasion fiscale. La Suisse n'est pas le paradis que l'on veut dépeindre. Deuxième argument: en demandant à la Berne fédérale d'opter pour l'échange d'informations entre les autorités fiscales, Bruxelles veut affaiblir la place financière suisse. Mais si la Suisse n'est pas un paradis fiscal, pourquoi donc l'échange d'informations sur l'évasion fiscale mettrait-il en danger ladite place?

Avouer l'inavouable

Le seul argument valable en faveur du secret bancaire est la défense pure et simple des intérêts nationaux. L'afflux des capitaux étrangers rassurés par le secret bancaire est une part de la prospérité helvétique. Chaque État défend égoïstement ses intérêts. C'est ce que fait le Conseil fédéral en protégeant le secret bancaire avec l'appui inconditionnel de l'Association suisse des banquiers. Mais le partenaire européen est coriace. Le retard pris par les Quinze dans la ratification des bilatérales n'est pas innocent. La Suisse devra finir par céder.

L'Europe n'est pas le seul front qui

menace le secret bancaire. La Suisse est épinglée dans deux rapports internationaux: de l'OCDE et du «Financial Stability Forum», une émanation du G7 – les sept pays industrialisés les plus importants du monde. La dernière livraison de la *Vie économique*, éditée par le Département Couchepin, présente une défense alambiquée de la position suisse. Pour Berne, l'OCDE et le groupe de travail du G7 ont des analyses incomplètes et non scientifiques.

Une attitude défensive

L'OCDE a adopté en 1998 un rapport sur la concurrence fiscale dommageable, dont les recommandations incommodes la Suisse (DP 1342). Pour justifier son refus d'en tirer les conséquences, Berne dénonce les défauts du rapport qui n'a pas traité tous les aspects de la fiscalité. Il n'a pas tenu compte des incitations fiscales destinées à attirer les investissements. Pas question, dans ces conditions, de donner suite au rapport. D'ailleurs l'OCDE n'a pas d'ordre à donner à ses pays membres. Elle ne peut faire que des recommandations!

Berne affiche la même attitude défensive pour contester les conclusions du groupe de travail institué par le G7 sur le rôle des places financières offshore, dans l'instabilité monétaire internationale (Financial Stability Forum). Les îles Vierges britanniques, les Bahamas et autres Liechtenstein font partie du groupe des places financières les plus dangereusement laxistes. La Suisse est citée à côté de Hong Kong et du Luxembourg parmi les pays disposant de surveillances mieux adaptées à leur taille. Mais cette relativement bonne place parmi les vingt-neuf pays potentiellement déstabilisateurs reste gênante pour la Suisse. En effet, le forum conclut, entre autres, que les abus du secret bancaire doivent y être combattus. C'est trop pour Berne qui

dénonce le caractère «non scientifique» de la classification des places offshore.

La Suisse ne fait cependant pas tout faux. Le même G7 a confié à un groupe d'action (GRAFI) la charge d'identifier les principaux maillons faibles de la lutte contre le blanchiment de l'argent sale. La Suisse n'en fait pas partie. La législation mise en place par Berne est rigoureuse.

Ce verdict international est le fidèle reflet de la morale helvétique: pas de laxisme face à la criminalité internationale, mais grande complaisance à l'égard de l'évasion fiscale. Reste à savoir combien de temps la Suisse parviendra à maintenir cette morale ambivalente. *at*

«La problématique des places financières offshore et la position de la Suisse», *La Vie économique* 2-2001.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jj*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Forum: Philippe Wanner

Composition et maquette:

Géraldine Savary

Responsable administratif:

Marco Danesi

Impression:

Imprimerie Ruckstuhl SA,

Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télocopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

La guerre scolaire de cent ans

Plutôt que de laisser calmement la réforme EVM se mettre en place et la soumettre ensuite à un examen critique, les libéraux vaudois demandent immédiatement le retour aux notes – c'est que pour eux le temps (électoral) presse.

CÉDER À L'HABITUDE est pour beaucoup confortant et confortable. La pulsion de répétition crée une identité. Exister, c'est ressasser. Ainsi de la droite vaudoise et de l'école. Les libéraux vaudois lancent une initiative populaire pour le retour exclusif aux notes comme moyen d'évaluation, cela dès le second cycle primaire. Et les promotions seront fondées sur les notes obtenues. Ils n'ont pas lésiné sur les moyens. Un tous ménages a porté l'argumentation dans chaque foyer. Car on peut être convaincu et électoralement intéressé. Nouvel épisode de la guerre de cent ans scolaire. C'est une particularité vaudoise, un idiotisme. Les autres cantons romands, qui ont résolu de manière tranquille l'évaluation et sa codification, s'étonnent et s'interrogent sur le sens de la coordination romande vue par les Vaudois. Et les radicaux, qui ont fait liste commune avec les libéraux aux dernières élections, sous le signe de l'Entente (sic) – mais qui s'en souvient – tentent d'organiser un contre-feu tactique au lieu de dire clairement ce qui, en fonction de leurs convictions, est acceptable ou inacceptable.

Au nom du bon sens

L'heure, paraît-il, est à la gestion par objectifs, aux contrats de prestations, aux outils de contrôle. Ces principes devraient s'appliquer à l'école. Le corps politique définit sa mission, dégage les ressources nécessaires et se donne les moyens d'évaluer l'exécution. Mais est-ce aux députés ou aux citoyens de dire à partir de quel âge toute (oui, toute) évaluation devra être notée? Après le new management, le niolu management!

D'autre part, EVM est en cours d'application. Le bon sens toujours voudrait que cette réforme puisse aller jusqu'au bout avec des dotations financières correctes et dans un climat à la fois apaisé et vigilant. D'autant plus que cette réforme, qui fut déjà un compromis, est très modeste dans son ambition en comparaison intercantonale et internationale. Le bon sens politique serait donc de mener à bien ce qui a été décidé par le peuple, puis ensuite de juger et d'améliorer. Il ne

s'agit pas donc d'exclure la critique; il est normal que l'école soit un enjeu qui engage des convictions; elle n'est pas l'affaire des seuls pédagogues. En revanche, en cours d'étape, elle a besoin de tranquillité pour travailler. En ce sens il faut dépolitiser l'école.

La note

La discussion sur la note comme mode d'évaluation est largement répertoriée. On pourrait citer toute une littérature de référence. Rappelons simplement ici que c'est un code qui a ses avantages et inconvénients. Rien n'interdit d'y recourir, l'école le fait notamment dans les degrés supérieurs et dans la scolarité post-obligatoire. Son usage exclusif en revanche a un double inconvénient. D'abord, il crée un faux sentiment d'objectivité. C'est de toute façon le maître qui juge, ou qui choisit l'échelle, ou qui décide comment il calcule la moyenne. Qu'importe, diront les défenseurs de la note, s'il applique la même règle à tous, c'est-à-dire à toute la classe, faisant apparaître par comparaison les meilleurs et les moins bons. La logique de la note finalement, c'est d'établir une courbe de Gauss: 15% de très bons, 15% de très mauvais, et 2/3 se répartissant entre ces deux extrêmes. C'est inévitablement à cela qu'aboutit l'emploi exclusif de la note, et c'est de cela qu'il s'agit pour les libéraux, leur argumentaire ne le cache pas. On y lit «La rigueur de la note [réd.: elle n'est pas rigoureuse] prépare à la vie d'adulte» [réd.: l'école n'a pas à être le reflet du monde des adultes, l'enfant n'étant pas un petit adulte]. Derrière ce discours sur l'école apparaît clairement une vision du monde où les réussites sociales ne seraient que la méritée récompense de ceux qui en jouissent. D'où cet argument: «Banaliser un succès ou dissimuler un échec trompe l'enfant sur les réalités du monde qui l'entoure». Ne pas dissimuler, veut-il dire organiser l'échec? C'est quoi «les réalités du monde»? Est-ce le fait qu'il y a des nantis et des mal lotis et que plus vite les mal lotis accepteront d'être à leur place, leur «juste place», mieux ça vaudra? L'initiative libérale véhicule une stricte idéologie libérale. Comme telle, elle mérite d'être combattue frontalement. ag

Des coalitions hétéroclites

Le référendum contre la Loi sur le marché de l'électricité regroupe les syndicalistes, les partis de gauche et les écologistes ainsi que les producteurs et distributeurs d'électricité. Troisième chapitre de la série consacrée à cet enjeu.

LE DÉBAT SUR la nouvelle législation libéralisant le marché de l'électricité (LME) voit s'affronter deux camps fort hétérogènes. En faveur de l'ouverture du marché, on trouve côte à côte les libéraux bien sûr, pour qui la concurrence est mère de tous les succès, mais également une partie de la gauche sensible aux intérêts des consommateurs et de grandes organisations telles le WWF et Greenpeace qui voient là une chance pour les énergies renouvelables et un handicap supplémentaire pour l'électricité nucléaire. Contre la loi, les grands syndicats côtoient la gauche romande, certains craignant surtout la perte d'emplois, d'autres manifestant ainsi leur volonté de résister au démantèlement du service public. Ils sont appuyés par des sociétés d'électricité qui voient la possibilité d'écarter durant quelques mois encore une concurrence fâcheuse pour leur marge bénéficiaire.

Les grandes manœuvres ont déjà commencé

La question fondamentale – ouverture ou non du marché – paraît déjà dépassée. Alors même que la loi ne prévoit la libéralisation complète qu'en 2008, les grandes manœuvres ont déjà commencé. Ainsi plusieurs distributeurs accordent des tarifs préférentiels à leurs gros clients afin de les fidéliser, un avantage que ne peuvent espérer les ménages. En quelque sorte, le marché s'impose avant même la mise en vigueur du cadre légal. Il est donc urgent de fixer des règles à cette évolution sauvage, estiment les partisans écologistes et socialistes de la LME. Par ailleurs, on assiste à un effondrement des anciennes structures d'une branche visiblement par trop éclatée: alors que les Pays-Bas comptent vingt-trois distributeurs pour seize millions d'habitants, la Suisse abrite plus de 1100 sociétés d'électricité. Le regroupement qui s'annonce doit dégager un potentiel important d'économies. Déjà les seize plus grandes villes allemandes ont créé une société commune

– Swiss City Power – qui fournit notamment Swisscom et le Crédit suisse. Neuf cantons de la Suisse orientale et les Forces motrices du nord-est (NOK) se retrouvent dans Axpo, le plus important distributeur du pays. Les entreprises électriques fribourgeoises et neuchâteloises viennent d'annoncer leur mariage et, depuis l'an passé, Avenis Trading travaille sur le marché de gros et assure la commercialisation à l'étranger pour les principaux distributeurs romands.

Ces regroupements, alliances et fusions conduiront à coup sûr à des pertes d'emplois. C'est d'ailleurs l'argument principal avancé par les syndicats. Mais faut-il à n'importe quel prix sauvegarder des postes de travail dans une branche économique qui visiblement, de par son cloisonnement extrême, connaît des sureffectifs? qui jusqu'à récemment, de par sa situation de monopole, ne s'est guère souciée de ses coûts? Il faudra examiner avec attention le contenu que donnera le Conseil fédéral à sa compétence d'imposer «des mesures en matière de reconversion et de formation professionnelle» (article 7 LME).

Ecologie et information

La libéralisation du marché de l'électricité va-t-elle réduire à néant les efforts en matière d'économies d'énergie et favoriser l'électricité d'origine fossile? Observons tout d'abord que les électriciens découvrent bien tardivement la dimension environnementale de l'énergie. Des années durant, ces services qui se disent publics ont combattu une politique énergétique digne de ce nom, refusant à la Confédération les compétences indispensables dans ce domaine et ne cachant pas leur dédain pour les énergies alternatives. Tous leurs efforts tendaient prioritairement à accroître la consommation – voir en particulier l'encouragement du chauffage électrique et une structure tarifaire peu favorable à un usage ménager de l'énergie.

Reste que le risque existe d'un dumping à base d'électricité «sale» et bon marché. La LME prévoit une caution puisque, si nécessaire, le Conseil fédéral «peut fixer la proportion d'électricité provenant d'énergies renouvelables» que doivent transporter les distributeurs (article 8 LME). Par ailleurs le gouvernement peut obliger les fournisseurs à étiqueter leur produit selon «le type de production du courant et la provenance de l'électricité». Une information dont le consommateur ne dispose pas aujourd'hui. Enfin, la LME accorde un traitement préférentiel à l'énergie renouvelable qui bénéficiera immédiatement de l'accès au réseau (article 27) et sera exonérée des coûts de transport durant dix ans (article 29).

Qu'en est-il du contrôle démocratique?

Les référendaires dénoncent la perte de contrôle démocratique sur un secteur stratégique qu'induirait l'ouverture du marché. L'argument ne convainc pas. Pour la bonne raison que ce contrôle n'a jamais vraiment existé. Fortes de leurs compétences techniques et de leur mission d'approvisionnement, les entreprises publiques d'électricité n'en ont fait qu'à leur tête. Rappelons que les Genevois, qui ont ancré dans leur Constitution une disposition antinucléaire, n'ont pu empêcher leurs Services industriels – par le biais d'EOS dont ils sont le principal actionnaire – d'acheter des droits auprès des centrales atomiques d'EDF. D'ailleurs la libéralisation n'implique pas un retrait des collectivités publiques de ce marché, pour autant qu'elles regroupent leurs forces et sachent faire preuve du dynamisme nécessaire dans ce contexte nouveau.

Dans les prochains numéros, nous aborderons les risques que pourrait faire courir la libéralisation à l'indépendance économique de la branche électrique helvétique et la délicate question de la régulation de ce secteur placé en situation de concurrence. *jd*

La Suisse oublie de s'intéresser à l'évolution de sa population

Dr. Philippe Wanner, Unité de démographie - Forum suisse pour l'étude des migrations, Neuchâtel

Les effets du vieillissement sont mal connus. Dommage, car ils constituent un des problèmes de base de notre société.

ORGANISÉE EN JANVIER dernier à Rüschiikon par le groupe Swiss Re et le Centre d'études stratégiques et internationales de Washington, la réunion «Managing the Global Ageing Transition» a donné la parole à des leaders politiques et économiques sur les thèmes du vieillissement, de la politique migratoire de remplacement des actifs (Otto Schily, ministre allemand de l'intérieur) ou de la participation des aînés à l'activité professionnelle (Ryutaro Hashimoto, ancien premier ministre japonais). Principaux absents du débat, les politiciens et économistes suisses.

Baby boom et baby krach

Cet exemple, parmi d'autres, est illustratif: la Suisse ne s'intéresse pas à l'évolution de sa population. Elle est pourtant au cœur d'un processus de vieillissement dont le rythme s'accélère, et qui bientôt se signalera par une diminution de la population active de l'ordre de 5% à 8% en vingt ans. Cette diminution, due au départ à la retraite des enfants du baby boom et à l'arrivée aux âges actifs de ceux du baby krach, entraînera de profonds déséquilibres socio-économiques et nécessitera de difficiles adaptations dans les domaines des assurances sociales et sanitaires, de la productivité, du marché du travail et de la consommation; la nature de ces changements est mal connue, les études prospectives font défaut dans notre pays tandis que les avis divergent à l'étranger. La Suisse est d'ailleurs démunie par rapport à l'Europe: le faible taux de chômage limite la potentialité d'une augmentation de l'activité professionnelle et la politique migratoire n'est pas adaptée aux changements démographiques attendus.

Si les effets du vieillissement sur l'économie et la société sont mal connus, ce

qui est en revanche certain, c'est que le processus démographique en cours est inévitable et qu'il conviendrait d'en tenir compte dès aujourd'hui, par des choix politiques appropriés. En Europe, des voix se lèvent pour recommander des politiques familiales favorables à la natalité, permettant aux couples de combler l'écart croissant entre la fécondité effective et la fécondité désirée. La Suisse est en retard dans ce domaine. Plusieurs pays envisagent une politique migratoire tenant mieux compte de la situation démographique. La loi fédérale en consultation sur l'établissement des étrangers va à contre-courant du bon sens. En définitive, les discussions sur le vieillissement se focalisent dans ce pays sur la capacité de l'économie à engendrer un taux de croissance suffisant au financement des assurances sociales, et d'envisager des scénarios optimistes. C'est oublier qu'une population vieillissante agit comme un frein sur la croissance.

Tour d'ivoire

Le vieillissement illustre l'absence dans le débat politique de la dimension «population». Cette absence est explicable par différents éléments, dont les

principaux sont l'exclusion quasi-systématique de l'enseignement de la démographie des cursus universitaires, par les différences dans les espaces temporels traités (l'économiste et le politicien s'intéressent au court terme, le démographe évolue dans le long terme), par le faible écho des sciences sociales en Suisse, et aussi par le fait que le démographe, conscient de son manque de pouvoir et du sentiment de soupçon qu'il attire depuis les écrits d'un certain Malthus, s'enferme dans sa tour d'ivoire au lieu de transmettre son savoir et de prendre position sur des problèmes sociétaux.

Il conviendrait cependant de rappeler une fois pour toutes à nos dirigeants que la démographie ne s'arrête pas aux dénombrements des hommes et des femmes, mais débute réellement dans une seconde étape, celle de l'analyse des conséquences des évolutions de la population sur la société. Or, il s'agirait de mieux prendre conscience de ces conséquences, même si reconnaître la réalité de la baisse de la fécondité et l'augmentation de la durée de la vie, c'est admettre une crise démographique qu'il convient de prendre en compte dès ce jour, et de ne pas laisser en héritage aux générations futures. ■

COURRIER

Diviser pour mieux régner

M. PIDOUX SEMBLE ÊTRE UN homme intelligent, et on peut le remercier d'avoir bien voulu traiter cette question, importante non pas par sa nouveauté, mais au contraire à cause de sa décrépitude vénérable et poudrée. Cependant, il n'a saisi qu'une moitié de la perversité dans la formule qu'il critique. Certes, comme il le démontre, les rapports de pouvoir sont précodés dans les catégories disponibles à travers le langage ordinaire; mais il n'est pas moins vrai que ces rapports de pouvoir sont mobilisés et perpétués dans et par des actes de parole. Or la parole n'est pas que la logique, les gens l'utilisent pour ... se parler!

Dans cette optique, la stratégie qui consiste à dire non pas d'une femme

mais à une femme qu'elle est «intelligente» peut être comparée à la stratégie coloniale qui divise pour mieux régner. C'est une stratégie classique de cooptation, l'équivalent sur le plan du sexe de l'énoncé caractéristique du raciste bienveillant: «je n'aime pas les noirs/arabes/juifs, mais toi tu es différent». La femme intelligente qui aspire au statut de simple personne intelligente se verra mise devant un dilemme plutôt diabolique: accepter de jouer le rôle de l'exception qui prouve la règle, trahissant ainsi ses co-personnes du même sexe, ou refuser de le jouer, bloquant ainsi sa promotion au rang des élu(e)s.

Penelope Kwang, Lausanne

Des paris presque perdus

Y aurait-il des dossiers où Zurich ne gagne pas à tous les coups? Preuves par l'acte.

ZURICH BOUGE, ET plutôt bien. Nous l'avons encore redit récemment (DP n° 1444, du 20 septembre 2000). Mais la seule métropole de Suisse ne peut gagner tous ses paris. Elle pourrait même en perdre trois. Le fait qu'à chaque fois un socialiste soit intervenu plus ou moins ouvertement pour sauver le dossier n'y change rien. Au contraire, susurre-t-on dans les salons des grands hôtels et des toujours puissantes maisons des corporations.

Kloten tout d'abord. Voici bientôt cinq ans, Swissair reléguait l'aéroport de Genève-Cointrin au profit de celui de Zurich-Kloten, qui s'en trouva promptement encombré. Or les travaux entrepris depuis lors et les développements planifiés, continuellement contrés par toutes sortes de recours et

autres procédures, ne suffiront pas, ni en temps ni en taille, à faire de «The Unique Airport» le hub européen qu'il ambitionne de devenir, avec l'appui discret du ministre des transports Moritz Leuenberger.

Toujours en attente

Eurogate ensuite. Après une dizaine d'années de projets et remaniements divers, ce gigantesque complexe de 242000m², prévu au-dessus des voies et au sud de la gare centrale, devait enfin sortir des cartons. Symbole du remplacement d'Ursula Koch par l'habile Elmar Ledergerber à la Direction des travaux, Eurogate prend à nouveau un retard qui risque bien de fournir l'alibi dont l'UBS Fund Management

(Switzerland) AG a besoin pour renoncer à financer la majeure partie du projet, estimé à 1,4 milliard de francs.

Marc Rich enfin. Absous par un Bill Clinton sur le départ, le big businessman et généreux mécène domicilié à Zoug a sans doute apprécié les interventions en sa faveur venues de Suisse. De Zurich notamment, dont le président Josef Estermann s'est fendu d'une lettre incompréhensible. Pour peu de chose: quelques dizaines de milliers de francs par an pour l'Opéra et autres institutions culturelles. Et probablement pour rien au bout du compte, puisque M. Rich, cet ingrat, envisage de quitter la Suisse où sévit une législation fiscale et commerciale qui ne lui convient pas. *yj*

NOTE DE LECTURE

La peine de mort au Texas

LA PEINE DE mort aux États-Unis, les pénitenciers remplis à ras bord, pour nous Européens, tout cela fait partie d'une imagerie hollywoodienne. Combien de films avec le sauvetage in extremis du condamné déjà attaché sur la chaise? On en vient presque à penser que la peine de mort relève d'une espèce de culture locale. Au fond, on applique aux Américains le modèle de pensée que l'on projette sur le monde musulman ou la Chine. Ils ne sont pas comme nous, on n'y peut rien, tant pis, fermons les yeux.

Et bien non, justement, de plus en plus d'Européens prennent fait et cause contre la peine de mort aux États-Unis. Le devoir d'ingérence s'applique aussi à ce grand pays qui se voit si moral et si exemplaire. On en trouve un témoignage saisissant dans le livre de Jacques Secrétan, *Condamné à mort au Texas*. L'auteur est un journaliste que l'on ne sait où caser. Ce Lausannois, ancien sportif de pointe, est trop indépendant pour travailler pour Ringier ou Edipresse, trop critique pour se satisfaire d'une contestation confortable. Expert de l'Amérique latine, il

est chez lui à Managua comme à Lima, et donc à Houston, car bien sûr les condamnés à mort, au Texas, sont hispaniques lorsqu'ils ne sont pas noirs.

Pas de grand argumentaire juridique, mais simplement la description minutieuse d'un cas, celui de Jaime Elizalde. A dix-sept ans, il est arrêté dans une voiture où l'on trouve de la cocaïne: cinq ans de prison. Alors qu'il est en liberté conditionnelle, un double meurtre est commis sous ses yeux. Il est le coupable idéal et il est condamné à mort malgré l'absence de preuves. Quand on referme ce livre, c'est l'indifférence du système judiciaire et de la population qui frappent le plus, excepté quelques cercles restreints de militants. Une pression internationale venue d'Europe n'est pas forcément inutile. Les USA ont une faille: ils n'ont jamais voulu être les plus forts, par contre ils veulent absolument être aimés. Nous pouvons leur montrer qu'en ce moment c'est tout de même assez difficile! *jg*

Jacques Secrétan, *Condamné à mort au Texas*, L'Harmattan, 2000.

VALAIS

Lutter contre le travail au noir

A MARTIGNY, UNE ENTREPRISE à but non lucratif, Top Relais, a imaginé une solution originale pour lutter contre le travail au noir. Les démarches en vue de déclarer un employé, à temps très partiel, telles que les femmes de ménage ou les aides à domicile, sont plutôt fastidieuses; certains employeurs sont dès lors tentés de l'engager sans le déclarer. Avec Top Relais, les particuliers qui ont besoin d'heures de ménage, de garde ou de soins à domicile, de même que des associations ou des micro-entreprises utilisant du personnel occasionnel, peuvent se décharger du lourd travail administratif. Concrètement, Top Relais propose un chèque emploi. Les employeurs fixent le salaire net, Top Relais calcule les cotisations sociales et les primes d'assurances professionnelles, et distribue à l'employeur un carnet de chèques correspondant au montant évalué.

Le capital de Top Relais se monte à 20000 fr. dont la moitié est prise en charge par la ville de Martigny. L'entreprise, créée en mai 2000, commence à recevoir beaucoup de demandes. Top Relais refuse des employeurs annonçant des salaires trop bas. *gs*

Vous habitez toujours chez vos enfants?

Les parents tiennent la chandelle, les enfants ne savent plus se moucher.

– Tu n’es plus avec Julie? Depuis quand? Tu aurais pu m’avertir, tu sais.

– Maman, je t’en prie. Ça ne te regarde pas. Ne me pose pas de questions sur ma vie privée, tu seras gentille.

Voilà ce qui fut répondu à une de mes amies, une heure après qu’elle se fût cassé le nez, un dimanche matin, sur une ravissante jeune fille en chemise dans le corridor de son appartement. La surprise était de taille. Car l’échevelée qui sortait ainsi de la chambre de son fils aîné lui était totalement inconnue.

Nullement gênée, cette nouvelle Héloïse la salua poliment avant de s’enquérir d’une voix ferme de la douche et d’une serviette de bain. Et c’est le plus naturellement du monde que, lavée et recoiffée, la tourterelle participa ensuite au traditionnel brunch familial. Le premier choc assumé, la fée du logis assura avec élégance, comme d’habitude. De son côté, rajeuni de dix ans, l’œil en étoile et la mèche en bataille, le maître de maison joua les jolis cœurs avec entrain. Leur cadette fut la seule à garder quelque distance. Chat échaudé, elle commence à se lasser du rôle de confidente des ex de son frangin.

Cette histoire vous étonne, et pourtant. Mon amie n’est pas une exception. J’en ai une autre qui va plus loin encore dans l’adaptation aux mœurs ambiantes. Craignant que sa fille ne traîne de bars louches en discos sauvages, affolée à l’idée qu’elle puisse toucher à la drogue et attraper le sida, elle l’encourage vivement à ramener ses copains à la maison. Elle n’oublie jamais de vérifier que la boîte de préservatifs soit pleine et la pose bien en évidence sur la table de nuit. Le lendemain, prenant garde à ne pas faire de bruit, elle laisse les amoureux dormir très tard et leur apporte le petit-déjeuner au lit dès qu’ils ouvrent un œil.

Une mère idéale, large d’idées. Les jeunes, d’ailleurs, l’adorent. Sa cuisine ne désemplit pas, et son frigo est régulièrement vidé. Son salon vibre en permanence au son du rap et de la techno. Le mari? Au début, il a eu de la peine à se mettre au diapason. Aujourd’hui, vacciné, drillé, il frappe aux portes avant d’entrer chez lui.

Dans le genre, les Dumont ne sont pas mal non plus. Eux, ils n’ont pas hésité une seconde. Je les attendais pour souper. Ils se sont décommandés, une heure avant le repas. Une urgence, et des plus graves: le petit ami de leur fille vient de les laisser tomber. Comme ça, sans avertissement. Après deux ans et demi. Oui, le fameux Thierry. Lui qu’ils avaient accueilli, traité comme leur propre garçon, quelle ingratitude! Bon, c’est vrai, ils s’y étaient un peu moins attachés qu’à Fabien ou à Angelo. N’empêche: à chaque fois, c’est un nouveau déchirement. Et le même scénario. Les Dumont sont effondrés, la maisonnée sens dessus dessous et leur Agnès à deux doigts du suicide.

Crise du logement ou prolongement de la formation et des études, nos jeunes adultes nous la chantent «deux générations sous le même toit»

Donc, les Dumont me lâchent. Dommage. Je vous devine moqueurs. Ne souriez pas trop vite. A leur place, vous auriez fait pareil. Ils vous ressemblent. Cherchez et vous en repêrez plusieurs dans votre entourage. Père et mère emblématiques de la famille nucléaire moderne, disent les sociologues. Compréhensifs, toujours à l’écoute. En complète symbiose avec leurs rejetons depuis la minute exacte de la conception. Impossible de revenir en arrière. Les plis sont pris. Et puis leur situation actuelle est particulièrement délicate. Jugez plutôt: à cinquante ans frappés, les Dumont habitent encore chez leurs enfants.

Statistiquement avéré, cet état de fait ne manque pas d’explications rationnelles. Purement économiques et bêtement pratiques. Marché du travail et crise du logement, prolongement de la formation professionnelle ou des

études, nos jeunes adultes nous la chantent «deux générations sous le même toit» tous les jours. Et ils s’incrument. Nous pompent l’air, ruinent nos santés et nos maigres économies. Comment s’en débarrasser quand la voie est bloquée? La solution: attendre que ça passe.

Psychologiquement, ce processus est plus complexe à débrouiller. Probablement pervers à long terme, il induirait de dangereuses conséquences dans la vie affective et sexuelle de nos progénitures. Partagée de cette façon, bradée dans la confusion des rôles et le mélange des figures, l’intimité n’aurait plus ni goût, ni vertu, ni vice intéressants. Les praticiens du divan s’en alarment et prédisent un douloureux retour de bâton. Qu’ils résumeraient avec moi, s’ils l’osaient, par ce proverbe éclairant: Quand les parents tiennent la chandelle, les enfants ne savent plus la moucher.

Les Dumont sont pris au piège de leur famille-cocon. Erigée en modèle, appelée de leurs vœux par tous les experts en éducation des années soixante-dix, cette dernière serait aujourd’hui contraire aux droits élémentaires de l’enfant. «Maltraitante», elle empêcherait la révolte indispensable à la structuration d’une personnalité équilibrée. Car, sous ses airs dégagés, la famille «fusio» est étouffante, dominatrice, possessive. Et finalement aussi infantilissante que la précédente, trop patriarcale celle-là.

Ulcérés, les Dumont. Leur faire ce coup-là! A eux qui, dans ce domaine, ont suivi les modes avec discernement et mesure. Si, Si.

Madame a allaité ses nourrissons à la demande. Monsieur l’a consciencieusement secondée. La nuit, c’est lui qui se levait. Qui changeait les couches après la tétée. Et attention, quand le bébé hurlait, trépignait, bavait, ne se rendormait pas, de la musique, uniquement de la musique. En 1971, on savait déjà qu’elle traversait les siècles. On venait juste d’apprendre qu’elle transperçait le placenta.

C’est ainsi que, gavé des suites de Bach in utero, l’aîné des Dumont est devenu batteur de hard rock à l’adolescence. Sauvé par les poils. Anne Rivier